

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Présentation - Définitions	80
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	82
8-2 Les effectifs des collectivités locales	83
8-3 Les effectifs des collectivités locales par région	84
8-4 Les collectivités locales selon le nombre d'agents	85
8-5 Les effectifs des collectivités locales selon le nombre d'habitants	86
8-6 Les effectifs des collectivités locales par statut et catégorie hiérarchique	87
8-7 Les effectifs des collectivités locales selon la filière	88
8-8 Les effectifs des collectivités locales selon l'âge	89
8-9 Les mouvements de personnel dans la fonction publique territoriale entre 2014 et 2015	90
8-10 Les salaires dans les collectivités locales en 2015	91
8-11 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	92

La fonction publique territoriale

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2015, on compte 1,984 million d'agents rémunérés sur emploi principal dans la Fonction publique territoriale (FPT). Parmi eux, 1 472 300 agents sont titulaires, 356 000 sont contractuels, 94 900 agents bénéficient de contrats aidés et 61 000 relèvent d'autres statuts (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet). Par ailleurs, 47 400 agents occupent des postes dits secondaires, c'est-à-dire des postes occupés par des agents ayant déjà une activité principale, dans la fonction publique ou dans le privé.

Entre fin 2014 et fin 2015, les effectifs de la FPT ont progressé de +0,1 % (y c. bénéficiaires de contrats aidés), après +1,5 % en 2014. Hors contrats aidés, les effectifs diminuent de -0,3 %, ce qui constitue une baisse inédite. À l'inverse, les effectifs de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière progressent de +0,2 % en 2015 (hors emplois aidés). Les effectifs de la FPT diminuent surtout dans les organismes communaux (communes et établissements associés 1,3 %) tandis qu'ils restent dynamiques au sein des EPCI à fiscalité propre (+4,6 %). Ces évolutions s'expliquent essentiellement par des mouvements de personnels entre ces deux ensembles : +7 500 agents en faveur des EPCI à fiscalité propre. Le nombre de fonctionnaires progresse de +0,3 % tandis que le nombre de contractuels diminue de -2,3 % ; cette baisse s'explique à la fois par une diminution des entrées de contractuels dans la FPT et une augmentation du nombre de départs.

Les employeurs de la FPT sont nombreux : plus de 47 000, dont 11 % ne rémunèrent que des agents sur des emplois secondaires ou des contrats aidés. Hors bénéficiaires de contrats aidés, les organismes communaux et les organismes intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs de la FPT et les organismes départementaux près de 20 %.

Par rapport aux deux autres versants de la fonction publique, la FPT se caractérise par une forte proportion d'agents de catégorie C (76 %) et une faible proportion d'agents de catégorie A (9 %).

La filière technique et la filière administrative regroupent près de 70 % des effectifs territoriaux. La répartition des emplois par filière varie fortement selon le niveau de collectivité : la filière technique est fortement présente dans les régions et la filière administrative l'est davantage dans les organismes départementaux. Elle varie également selon la taille de la collectivité : dans les communes de moins de 100 habitants, la filière technique et la filière administrative regroupent 97 % des agents, contre seulement 64 % au sein des communes de 100 000 habitants et plus.

Les agents de la FPT sont, en moyenne, plus âgés que dans les deux autres versants : 38 % ont 50 ans ou plus, contre seulement 32 % dans la fonction publique d'État et 29 % dans la fonction publique hospitalière. Les fonctionnaires sont plus âgés que les contractuels.

Dans la FPT, plus de trois agents sur cinq sont des femmes. Elles sont davantage présentes dans les organismes communaux et départementaux. Et la part des femmes dans les trois niveaux hiérarchiques est assez similaire.

Le salaire net moyen dans la FPT est de 1 920 € (hors emplois aidés) en 2015, en progression de +1,0 % en un an (en euros constants).

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique ont eu lieu le 4 décembre 2014 (cf. 8.11), pour la première fois en même temps dans les trois versants.

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

« Stabilisation des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015 », Bulletin d'informations statistiques n° 112, décembre 2016, www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

« L'emploi dans la fonction publique en 2015 », Insee Première n°1640, mars 2017, www.insee.fr

« Les salaires dans la fonction publique en 2015 », Insee, Informations Rapides n°81, mars 2017, www.insee.fr

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. édition 2016, en ligne sur le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), www.fonction-publique.gouv.fr

Complément méthodologique suite à l'introduction du nouveau système d'information (SIASP) en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr

DÉFINITIONS

► Les trois versants de la fonction publique

La fonction publique en France comprend trois composantes : la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière. Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national. Les emplois de la **Fonction publique de l'État (FPE)** se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la **fonction publique territoriale (FPT)** (1984) a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La **Fonction publique territoriale** regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La **Fonction publique hospitalière (FPH)**, telle que définie par la loi du 9 janvier 1986, regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation public ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou à caractère public.

► Le Système d'information sur les agents des services publics (SIASP)

Élaboré par l'Insee pour le suivi des trois versants de la Fonction publique (territorial-FPT, de l'État-FPE et hospitalier-FPH) repose sur la mobilisation de sources administratives. Il constitue l'équivalent pour le secteur public des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

► Emploi principal et emploi secondaire

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans un autre versant de la fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés.

► EPA : Établissements publics à caractère administratif

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public. Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

La **métropole de Lyon** a été créée au 1^{er} janvier 2015. Elle reprend les compétences de la Communauté urbaine (CU) de Lyon et exerce de plus sur son territoire les compétences d'un conseil départemental. Bien que son statut soit unique, ses effectifs ont été comptabilisés avec ceux des EPCL à fiscalité propre.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent

prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Les notions de cadre d'emplois et de filière. La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois : « Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade à vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades ». La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

A : fonctions de direction et de conception ;

B : fonctions d'application et de maîtrise ;

C : fonctions d'exécution.

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État. Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois. Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

Un **comité technique (CT)** est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne. Les comités techniques sont consultés principalement sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Les centres de gestion. Établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

Effectifs dans les trois versants de la fonction publique, par statut
(en milliers)

Au 31 décembre :	2013	2014/2013	2014	2015/2014	2015
Total trois fonctions publiques	5 600,4	+ 0,7%	5 640,7	+ 0,1%	5 648,3
Fonction publique de l'État	2 476,5	- 0,0%	2 475,6	+ 0,1%	2 477,5
Ensemble hors contrats aidés	2 400,6	- 0,3%	2 392,6	+ 0,2%	2 398,0
Fonctionnaires	1 529,4	+ 0,6%	1 537,9	+ 0,3%	1 542,4
Contractuels	385,5	- 2,6%	375,7	+ 0,9%	378,9
Autres	485,7	- 1,4%	479,1	- 0,5%	476,7
Contrats aidés	75,9	+ 9,4%	83,0	- 4,3%	79,4
Fonction publique territoriale	1 951,4	+ 1,5%	1 981,5	+ 0,1%	1 984,2
Ensemble hors contrats aidés	1 878,7	+ 0,8%	1 894,7	- 0,3%	1 889,3
Fonctionnaires	1 453,1	+ 1,0%	1 468,0	+ 0,3%	1 472,3
Contractuels	362,8	+ 0,4%	364,2	- 2,3%	356,0
Autres ^(a)	62,8	- 0,6%	62,4	- 2,3%	61,0
Contrats aidés	72,6	+ 19,5%	86,8	+ 9,4%	94,9
Fonction publique hospitalière^(b)	1 172,6	+ 0,9%	1 183,6	+ 0,3%	1 186,6
Ensemble hors contrats aidés	1 152,7	+ 0,7%	1 161,1	+ 0,2%	1 163,3
Fonctionnaires	836,0	+ 0,3%	838,4	- 0,2%	836,4
Contractuels	198,7	+ 2,0%	202,8	+ 1,2%	205,3
Autres	118,0	+ 1,7%	119,9	+ 1,4%	121,6
Contrats aidés	19,9	+ 13,3%	22,5	+ 3,5%	23,3

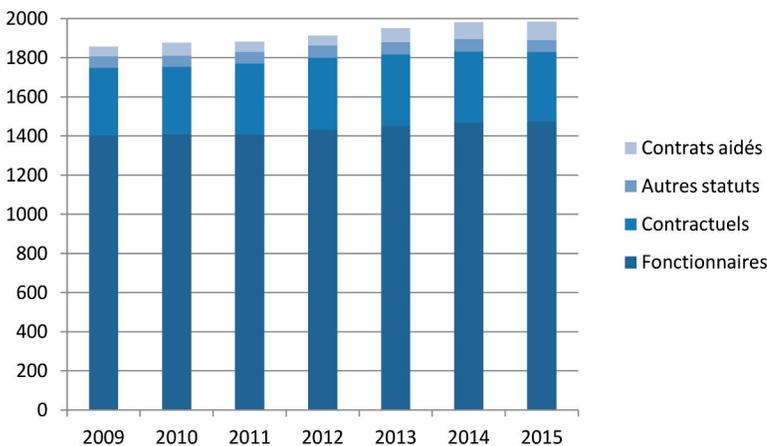
(a) Collaborateurs de cabinet, assistants maternels et familiaux, apprentis.

(b) y c. internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y c. les assistants maternels et les apprentis).

Effectifs de la fonction publique territoriale par statut depuis 2009



Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y c. les assistants maternels et les apprentis).

Les effectifs des collectivités locales **8-2**

Les effectifs des collectivités locales

Au 31 décembre :	2013	2014/2013	2014	2015/2014	2015
Organismes communaux	1 160 602	+ 0,6 %	1 168 111	- 1,3 %	1 152 680
Communes de moins de 1 000 habitants	74 420		73 827		72 893
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	61 185		61 045		60 650
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	64 103		65 541		65 300
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	52 434		51 571		51 250
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	125 454		126 695		124 823
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	134 030		133 239		130 904
Communes de 20 000 à 49 999 habitants	214 067		214 945		210 932
Communes de 50 000 à 79 999 habitants	87 899		88 436		87 889
Communes de 80 000 à 99 999 habitants	30 957		32 912		32 517
Communes de 100 000 habitants et plus	183 714		186 583		184 697
Total des communes	1 028 263	+ 0,6 %	1 034 794	- 1,3 %	1 021 855
Établissements communaux	132 339	+ 0,7 %	133 317	+ 1,9 %	130 825
Organismes intercommunaux^(a)	266 865	+ 2,7 %	274 113	+ 3,7 %^(d)	288 024
Communautés urbaines (CU) et métropoles ^(a)	43 339		43 027		53 203
Communautés d'agglomération (CA) et SAN	80 765		85 828		85 489
Communautés de communes (CC)	76 157		79 502		82 965
Total des EPCI^(b) à fiscalité propre^(a)	200 261	+ 4,0 %	208 357	+ 4,6 %^(d)	221 657
SIVOM	8 551	- 2,0 %	8 381	+ 3,5 %	8 673
SIVU	25 251	- 6,3 %	23 667	- 1,7 %	23 268
Syndicats mixtes	30 423	+ 2,9 %	31 299	+ 2,0 %	31 923
Autres établissements publics intercommunaux	2 379	+ 1,3 %	2 409	+ 3,9 %	2 503
Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre	66 604	- 1,3 %	65 756	+ 0,9 %	66 367
Organismes départementaux	361 857	+ 0,2 %	362 591	- 0,1 %^(d)	358 538
Départements	295 336	+ 0,0 %	295 337	- 0,0 % ^(d)	291 512
Établissements publics départementaux	66 521	+ 1,1 %	67 254	- 0,3 %	67 026
Régions	81 188	+ 0,4 %	81 476	+ 0,5 %	81 885
Autres^(c)	8 233	+ 1,6 %	8 363	- 2,2 %	8 181
Total des emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 878 745	+ 0,8 %	1 894 654	- 0,3 %	1 889 308
Emplois principaux bénéficiaires de contrats aidés (2)	72 609	+ 19,5 %	86 801	+ 9,4 %	94 934
Total des emplois principaux (1) + (2)	1 951 354	+ 1,5 %	1 981 455	+ 0,1 %	1 984 242
Emplois secondaires (3)	48 943	- 0,7 %	48 583	- 2,4 %	47 433
Total des emplois (1) + (2) + (3)	2 000 297	+ 1,5 %	2 030 038	+ 0,1 %	2 031 675

(a) Y compris métropole de Lyon à partir de 2015.

(b) Établissement public de coopération intercommunale.

(c) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(d) Évolution à champ constant : c'est-à-dire hors CU de Lyon en 2014, métropole de Lyon en 2015 et département du Rhône en 2014 et 2015.

Strates construites avec les populations municipales millésimées 2013 et 2014.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des effectifs territoriaux par région selon le type de collectivité

	Effectifs au 31 décembre			Structure 2015 (en %)		Répartition en 2015 (en %)					
	2014	2015	2015 / 2014	Poids des fonctionnaires	Poids de la catégorie C	Départements et régions	Communes et établissements communaux	Organismes intercommunaux	SDIS ^(a)	Autres ^(b)	Ensemble des collectivités
Auvergne-Rhône-Alpes	219 731	220 500	+ 0,3%	74,7	75,0	17,4	60,7	17,7	3,1	1,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	74 793	74 777	+ 0,0%	75,7	75,9	25,1	51,9	18,5	2,9	1,6	100,0
Bretagne	94 680	94 834	+ 0,2%	74,9	75,7	19,2	58,4	17,9	2,4	2,0	100,0
Centre-Val de Loire	69 915	69 767	- 0,2%	78,0	77,1	21,5	59,4	15,5	3,0	0,6	100,0
Corse	12 442	12 570	+ 1,0%	81,4	81,1	33,7	47,2	13,2	4,9	1,0	100,0
Grand-Est	133 419	133 754	+ 0,3%	74,1	75,3	22,6	50,3	22,9	3,0	1,2	100,0
Hauts-de-France	176 582	176 129	- 0,3%	71,1	78,2	21,5	58,8	15,7	3,3	0,7	100,0
Île-de-France	376 478	372 961	- 0,9%	73,0	72,3	15,3	75,4	6,6	1,5	1,2	100,0
Normandie	97 766	97 829	+ 0,1%	74,0	77,5	21,1	54,8	20,6	2,6	1,0	100,0
Nouvelle-Aquitaine	186 894	188 113	+ 0,7%	76,7	78,5	19,8	56,3	18,9	3,1	1,9	100,0
Occitanie	189 836	191 545	+ 0,9%	75,8	78,3	20,6	56,9	19,2	2,4	0,8	100,0
Pays de la Loire	96 421	97 446	+ 1,1%	79,1	75,6	18,4	60,8	17,1	2,7	1,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	167 971	168 315	+ 0,2%	80,7	77,4	16,7	65,4	13,4	3,8	0,7	100,0
France métropolitaine	1 896 928	1 898 540	+ 0,1%	75,2	76,0	19,1	61,4	15,6	2,7	1,1	100,0
Guadeloupe	16 179	16 459	+ 1,7%	78,8	86,6	19,6	67,7	9,7	2,6	0,4	100,0
Guyane	9 191	9 371	+ 2,0%	59,1	82,2	33,8	56,3	4,2	2,9	2,8	100,0
Martinique	17 260	17 213	- 0,3%	66,4	79,0	24,3	64,8	7,3	2,2	1,4	100,0
La Réunion	41 897	42 659	+ 1,8%	33,5	86,3	20,5	69,9	6,0	2,8	0,8	100,0
Régions d'outre-mer	84 527	85 702	+ 1,4%	51,6	84,4	22,6	67,0	6,8	2,7	1,1	100,0
France	1 981 455	1 984 242	+ 0,1%	74,2	76,4	19,3	61,6	15,3	2,7	1,1	100,0

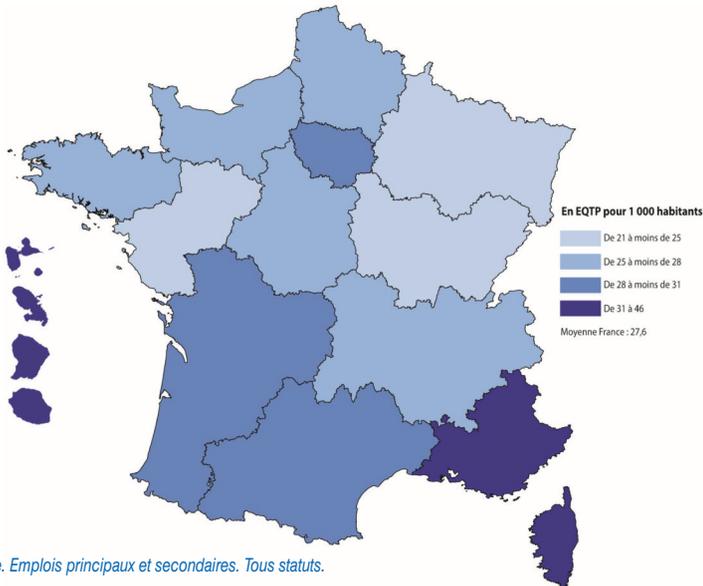
(a) SDIS : Services départementaux d'incendie et de secours.

(b) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, CNFPT, centres de gestion et autres EPA locaux.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts, y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Taux d'administration régional en 2015



Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

Les collectivités locales selon le nombre d'agents 8-4

Répartition des collectivités locales selon le nombre d'emplois au 31 décembre 2015

Taille de la collectivité ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)	Emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés		Bénéficiaires de contrats aidés		Effectifs sur emplois secondaires		Total des emplois
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Aucun agent ^(c)	5 263	-	-	1 618	1,7	5 872	12,4	7 490
de 1 à 4 agents	18 941	41 291	2,2	6 814	7,2	6 745	14,2	54 850
de 5 à 9 agents	8 450	55 945	3,0	8 157	8,6	2 528	5,3	66 630
de 10 à 19 agents	5 406	73 061	3,9	8 573	9,0	1 939	4,1	83 573
de 20 à 49 agents	4 461	140 163	7,4	12 455	13,1	3 374	7,1	155 992
de 50 à 99 agents	2 174	150 300	8,0	11 306	11,9	3 486	7,3	165 092
de 100 à 249 agents	1 449	220 640	11,7	14 511	15,3	4 316	9,1	239 467
de 250 à 349 agents	304	89 920	4,8	3 473	3,7	1 781	3,8	95 174
de 350 à 999 agents	552	312 401	16,5	10 912	11,5	5 824	12,3	329 137
1 000 agents et plus	306	805 587	42,6	17 115	18,0	11 568	24,4	834 270
Total	47 306	1 889 308	100	94 934	100	47 433	100	2 031 675

(a) En nombre d'agents sur emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés.

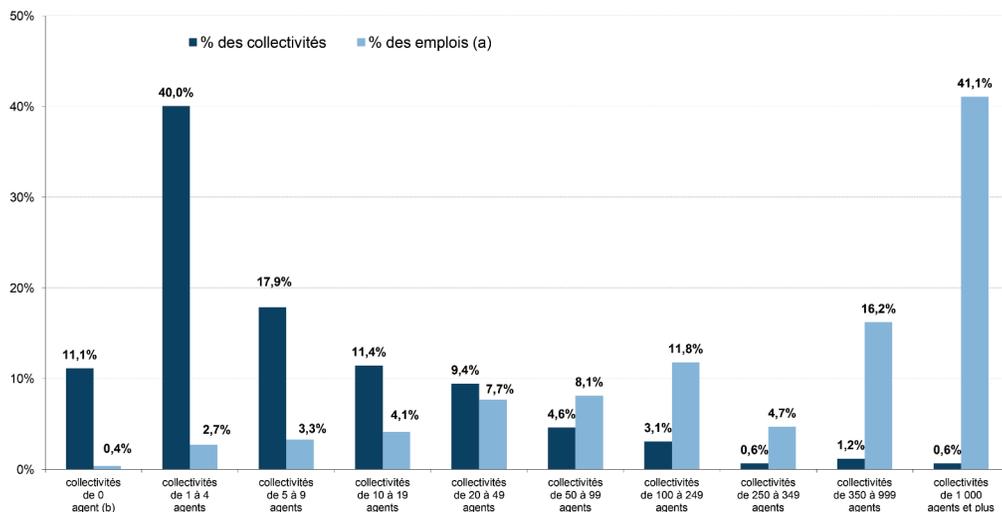
(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

(c) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des collectivités employeurs et des emplois^(a) par taille de la collectivité en 2015



(a) Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, les bénéficiaires de contrats aidés et les emplois secondaires. En revanche, la taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

(b) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte.

Communes et établissements communaux au 31 décembre 2015

Strate démographique de la commune ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(d) pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)
Moins de 100 hab.	2 025	2	1	6	8,4	0,1
100 à 200 hab.	5 042	7	1	8	6,5	0,1
200 à 500 hab.	10 066	68	3	10	6,6	0,2
500 à 2 000 hab.	11 561	597	10	25	8,7	1,1
2 000 à 3 500 hab.	2 222	498	32	25	11,0	1,8
3 500 à 5 000 hab.	914	377	60	21	13,2	1,7
5 000 à 10 000 hab.	1 135	761	118	24	15,5	2,0
10 000 à 20 000 hab.	503	462	274	43	18,2	2,4
20 000 à 50 000 hab.	329	364	664	72	20,1	2,3
50 000 à 100 000 hab.	82	98	1 518	153	21,5	2,5
100 000 à 300 000 hab.	36	49	2 671	284	16,0	2,2
300 000 hab. et plus	5	26	18 293	457	18,9	2,4
Ensemble des organismes communaux	33 920	3 309	32	43	15,0	1,9

(a) Populations municipales millésimées 2014.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

(c) Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE).

(d) EQTP : Équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Départements et établissements départementaux au 31 décembre 2015

Strate démographique du département ^(a)	Nombre de collectivités		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(d) pour 1 000 habitants)	
	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)
Moins de 300 000 habitants	25	50	1 381	105	6,1	0,9
De 300 000 à 500 000 habitants	24	49	2 123	206	5,3	1,1
De 500 000 à 800 000 habitants	24	49	2 778	343	4,1	1,1
De 800 000 habitants et plus	26	45	5 424	789	3,7	1,0
Ensemble hors Mayotte et Paris	99	193	2 961	351	4,2	1,0

(a) Populations municipales millésimées 2014.

(b) Établissements publics administratifs, Services départementaux d'incendie (SDIS), centres de gestion et CNFPT.

(c) EQTP : Équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Les effectifs des collectivités locales par statut et catégorie hiérarchique 8-6

Répartition des effectifs et taux de féminisation, par statut et catégorie selon le niveau de collectivité au 31 décembre 2015

(effectifs en milliers)

		Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Régions	Autres ^(a)	Total
Fonctionnaires							
A	Effectifs	57,7	27,9	43,1	7,6	1,1	137,3
	% de femmes	64,8 %	54,7 %	66,8 %	60,5 %	45,0 %	63,0 %
B	Effectifs	101,9	37,4	72,4	4,7	0,7	217,1
	% de femmes	61,6 %	57,4 %	71,3 %	63,3 %	54,2 %	64,1 %
C	Effectifs	730,8	153,9	169,7	60,2	2,2	1 116,8
	% de femmes	61,4 %	48,2 %	46,1 %	57,5 %	54,7 %	57,0 %
n.d.	Effectifs	0,5	0,1	0,5	0,0	0,0	1,1
	% de femmes	69,2 %	72,2 %	69,7 %	100 %	100 %	69,8 %
Total	Effectifs	890,9	219,3	285,7	72,5	4,0	1 472,3
	% de femmes	61,7 %	50,6 %	55,6 %	58,2 %	52,0 %	58,7 %
Contractuels et collaborateurs de cabinet							
A	Effectifs	20,6	11,7	8,1	2,5	1,7	44,7
	% de femmes	60,9 %	52,9 %	61,3 %	53,3 %	49,2 %	58,0 %
B	Effectifs	29,8	13,6	9,5	0,5	1,0	54,4
	% de femmes	58,6 %	52,2 %	73,7 %	58,8 %	51,5 %	59,5 %
C	Effectifs	183,8	38,4	16,4	5,5	1,3	245,4
	% de femmes	73,9 %	64,7 %	63,7 %	61,2 %	58,5 %	71,4 %
n.d.	Effectifs	9,7	2,0	1,6	0,4	0,1	13,8
	% de femmes	70,2 %	55,0 %	71,7 %	62,5 %	59,1 %	67,9 %
Total	Effectifs	243,9	65,8	35,6	8,9	4,1	358,3
	% de femmes	70,8 %	59,7 %	66,2 %	58,9 %	53,0 %	67,8 %
Assistants maternels et familiaux							
C	Effectifs	11,8	1,6	36,0	-	0,0	49,3
	% de femmes	99,6 %	98,7 %	92,2 %	-	100 %	94,2 %
Bénéficiaires de contrats aidés							
C	Effectifs	69,9	14,9	8,5	1,4	0,2	94,9
	% de femmes	52,2 %	49,8 %	53,6 %	47,4 %	62,8 %	51,9 %
Apprentis							
C	Effectifs	6,1	1,4	1,3	0,5	0,0	9,3
	% de femmes	47,9 %	47,3 %	49,5 %	45,2 %	54,2 %	47,9 %
Total							
A	Effectifs	78,3	39,6	51,2	10,1	2,8	182,0
	% de femmes	63,8 %	54,1 %	65,9 %	58,7 %	47,6 %	61,8 %
B	Effectifs	131,8	51,0	81,9	5,2	1,8	271,5
	% de femmes	61,0 %	56,0 %	71,5 %	62,9 %	52,6 %	63,2 %
C	Effectifs	1 002,4	210,2	231,9	67,6	3,7	1 515,8
	% de femmes	63,4 %	51,7 %	54,8 %	57,5 %	56,5 %	60,2 %
n.d.	Effectifs	10,2	2,1	2,1	0,4	0,1	14,9
	% de femmes	70,2 %	55,9 %	71,2 %	62,6 %	59,5 %	68,0 %
Total	Effectifs	1 222,6	302,9	367,1	83,3	8,4	1 984,2
	% de femmes	63,2 %	52,8 %	60,2 %	58,0 %	52,8 %	60,8 %

(a) OPHLM, Caisse de crédit municipal, régions, EPA locaux.

Note de lecture : dans les organismes communaux, sur 890 900 agents fonctionnaires, 57 700 appartiennent à la catégorie A. Parmi eux on dénombre 64,8 % de femmes.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

8-7 Les effectifs des collectivités locales selon la filière

Répartition et évolution des effectifs par filière entre fin 2014 et fin 2015

Filière	Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2015 / 2014
Administrative	242 438	70 270	90 603	17 147	2 937	423 395	- 0,6 %
Technique	516 609	141 137	119 192	63 123	1 545	841 606	- 0,8 %
Culturelle	49 870	19 946	7 275	401	2 747	80 239	- 1,3 %
Sportive	13 023	5 705	477	14	18	19 237	- 1,2 %
Sociale	120 221	18 499	36 606	28	78	175 432	- 0,8 %
Médico-sociale	56 619	8 626	20 101	17	112	85 475	+ 1,3 %
Médico-technique	951	295	1 593	ns	ns	2 848	+ 6,0 %
Police municipale	22 164	729	17	ns	ns	22 913	+ 4,2 %
Incendie et secours	201	42	39 729	ns	ns	39 974	+ 0,0 %
Animation	99 417	17 222	1 098	103	575	118 415	+ 4,3 %
Autres cas ^(b)	11 771	2 271	4 243	388	124	18 797	+ 5,3 %
Ensemble	1 133 284	284 742	320 934	81 226	8 145	1 828 331	- 0,2 %

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Emplois de cabinet et autres agents non classables dans une filière.

ns : non significatif

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Poids des fonctionnaires par filière au 31 décembre 2015

(en %)

Filière	Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2015 / 2014 (en points de %)
Administrative	85,3	79,5	89,0	82,1	48,6	84,8	+ 1,0
Technique	83,8	82,0	90,1	91,7	55,1	84,9	+ 0,5
Culturelle	68,3	71,0	71,4	86,0	49,2	68,7	+ 0,9
Sportive	76,2	66,3	79,9	92,9	66,7	73,4	- 0,1
Sociale	78,1	67,4	85,4	82,1	46,2	78,4	+ 0,7
Médico-sociale	71,6	71,6	83,1	23,5	34,8	74,3	+ 0,2
Médico-technique	40,0	30,8	87,2	-	-	65,4	- 3,5
Police municipale	95,0	92,6	76,5	-	-	94,9	- 1,9
Incendie et secours	29,4	16,7	99,6	-	-	99,1	+ 0,1
Animation	50,9	58,7	55,3	92,2	49,6	52,1	- 0,2
Autres cas ^(b)	5,9	6,8	59,8	1,5	0,8	18,1	- 3,2
Ensemble	78,6	77,0	89,0	89,2	49,2	80,5	+ 0,4

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Emplois de cabinet et autres agents non classables dans une filière.

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les effectifs des collectivités locales selon l'âge **8-8**

Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2015 (en %)

	Organismes communaux			Organismes intercommunaux			Organismes départementaux			Organismes régionaux			Autres ^(a)		
	Fonctionnaires			Fonctionnaires			Fonctionnaires			Fonctionnaires			Fonctionnaires		
	Contractuels			Contractuels			Contractuels			Contractuels			Contractuels		
	Ensemble			Ensemble			Ensemble			Ensemble			Ensemble		
Moins de 25 ans	0,9	16,3	4,2	0,9	11,9	3,5	0,7	10,1	1,7	0,3	6,2	1,0	1,5	6,1	3,9
De 25 à 29 ans	4,6	14,3	6,7	5,4	16,3	7,9	4,1	18,6	5,7	2,2	12,5	3,3	5,7	13,2	9,5
De 30 à 39 ans	18,2	22,1	19,1	23,5	26,7	24,2	21,8	25,3	22,2	13,2	24,5	14,4	21,7	30,1	25,9
De 40 à 49 ans	32,9	22,7	30,7	34,1	23,7	31,7	33,0	22,1	31,8	36,3	29,7	35,6	31,0	25,9	28,4
De 50 à 54 ans	19,6	10,3	17,6	16,9	9,6	15,2	18,1	9,1	17,1	22,4	12,8	21,4	16,1	10,8	13,4
De 55 à 59 ans	17,3	8,5	15,4	14,3	7,7	12,7	16,3	8,2	15,4	18,6	9,5	17,6	14,7	8,0	11,3
60 ans et plus	6,5	5,7	6,3	4,9	4,2	4,8	6,1	6,5	6,1	7,0	4,8	6,8	9,4	5,9	7,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locales.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

	Fonction publique territoriale			Fonction publique d'État			Fonction publique hospitalière			Ensemble de la fonction publique		
	Fonctionnaires			Fonctionnaires			Fonctionnaires			Fonctionnaires		
	Contractuels			Contractuels			Contractuels			Contractuels		
	Ensemble			Ensemble			Ensemble			Ensemble		
Moins de 25 ans	0,8	14,5	3,5	1,6	11,2	3,5	1,7	21,4	5,6	1,3	14,7	4,0
De 25 à 29 ans	4,5	15,1	6,6	5,8	20,0	8,6	9,5	22,0	11,9	6,1	18,6	8,5
De 30 à 39 ans	19,5	23,4	20,2	24,2	25,4	24,5	25,5	24,5	25,3	22,7	24,5	23,0
De 40 à 49 ans	33,2	23,1	31,3	33,4	22,0	31,1	30,4	17,8	27,9	32,7	21,5	30,5
De 50 à 54 ans	19,0	10,1	17,3	14,9	8,7	13,7	16,0	6,3	14,1	16,7	8,7	15,1
De 55 à 59 ans	16,7	8,3	15,1	13,7	7,7	12,5	13,6	5,0	11,9	14,8	7,3	13,4
60 ans et plus	6,2	5,5	6,1	6,4	5,0	6,1	3,3	3,0	3,3	5,7	4,8	5,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, SIASP. Traitement DGAPP, département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les mouvements de personnel par type de collectivité entre 2014 et 2015

	Effectifs fin 2014 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de collectivité ^(a) (4)	Effectifs fin 2015 = (1)+(2)-(3)+(4)
Communes	1 090 073	97 327	100 142	-5 785	1 081 473
Organismes communaux	142 546	20 624	20 300	-1 715	141 155
EPCI à fiscalité propre	217 043	21 791	18 116	+11 494 ^(b)	232 212
Groupements intercommunaux sans fiscalité propre	69 464	8 422	7 038	-169	70 679
Départements	303 210	21 249	21 797	-3 293 ^(b)	299 369
Organismes départementaux	67 813	5 409	4 631	-885	67 706
Régions	82 783	5 266	5 124	+359	83 284
Autres	8 523	1 186	1 339	-6	8 364
Ensemble	1 981 455	181 274	178 487	0	1 984 242

(a) pour les agents présents fin 2014 et fin 2015.

(b) En neutralisant les effets de la mise en place de la métropole de Lyon au 1er janvier 2015, l'effet des changements de collectivité serait de +7 700 pour les EPCI à fiscalité propre et +400 pour les départements.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Les mouvements de personnel par statut entre 2014 et 2015

	Effectifs fin 2014 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de statut ^(a) (4)	Effectifs fin 2015 = (1)+(2)-(3)+(4)
Fonctionnaires	1 468 020	26 983	58 636	35 972	1 472 339
Contractuels	364 199	105 471	81 476	-32 202	355 992
Autres statuts	62 435	7 890	8 458	-890	60 977
Emplois aidés	86 801	40 930	29 917	-2 880	94 934
Ensemble	1 981 455	181 274	178 487	0	1 984 242

(a) pour les agents présents fin 2014 et fin 2015.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Salaires nets mensuels moyens en équivalent-temps plein en 2015

	Répartition des effectifs ^(a) en 2015 (en %)	Salaires nets moyens 2015 (en euros)	Évolution des salaires nets moyens	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	1 891	+0,8	+0,8
Titulaires	78,9	1 972	+1,1	+1,0
<i>catégorie A</i>	7,5	3 277	+0,2	+0,1
<i>catégorie B</i>	11,6	2 305	+0,3	+0,3
<i>catégorie C</i>	59,8	1 744	+1,2	+1,2
Non-titulaires	16,3	1 677	+0,7	+0,7
Autres statuts	0,5	1 726	+4,0	+3,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	95,8	1 920	+1,1	+1,0
Emplois aidés	4,2	1 213	+0,7	+0,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,3	3 277	+0,4	+0,4
Professions intermédiaires	15,6	2 232	+0,5	+0,4
Employés et ouvriers	75,1	1 672	+1,0	+1,0
Indéterminé	1,0	1 514	+1,2	+1,2
Communes	54,8	1 796	+0,6	+0,6
CCAS et caisses des écoles	6,8	1 686	+0,7	+0,7
EPCI à fiscalité propre	11,9	1 964	+0,8	+0,8
Autres structures intercommunales	3,5	1 861	+1,0	+1,0
Départements	14,3	2 108	+1,0	+1,0
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 576	+1,5	+1,4
Régions	4,6	1 984	+1,5	+1,5
Autres collectivités locales	1,2	2 114	+1,6	+1,5

(a) En équivalents-temps plein annualisés.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts hors militaires et assistants maternels.

Rémunérations nettes mensuelles moyennes des personnes en place en équivalent-temps plein en 2015

	Répartition des effectifs ^(a) présents en 2014 et 2015 (en %)	RMPP ^(b) nette moyenne 2015 (en euros)	Évolution de la RMPP nette moyenne	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	1 986	+1,7	+1,7
Titulaires	89,7	2 005	+1,7	+1,6
<i>catégorie A</i>	8,3	3 359	+1,9	+1,8
<i>catégorie B</i>	12,8	2 354	+1,5	+1,5
<i>catégorie C</i>	68,6	1 777	+1,6	+1,6
Non-titulaires	8,7	1 895	+2,2	+2,2
Autres statuts	0,1	2 685	+5,2	+5,2
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	98,6	1 996	+1,7	+1,7
Emplois aidés	1,4	1 234	+1,8	+1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,8	3 382	+1,9	+1,8
Professions intermédiaires	15,8	2 331	+1,6	+1,6
Employés et ouvriers	75,2	1 751	+1,7	+1,7
Indéterminé	0,3	1 922	+2,1	+2,0
Communes	55,1	1 877	+1,5	+1,4
CCAS et caisses des écoles	5,3	1 794	+1,6	+1,5
EPCI à fiscalité propre	11,1	2 064	+1,9	+1,9
Autres structures intercommunales	3,1	2 016	+2,1	+2,1
Départements	15,6	2 171	+1,9	+1,8
Services départementaux d'incendie et de secours	3,8	2 630	+2,6	+2,6
Régions	5,1	2 039	+2,1	+2,1
Autres collectivités locales	0,9	2 415	+2,0	+2,0

(a) En équivalent-temps plein annualisés.

(b) La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est calculée sur le champ des salariés des collectivités territoriales présents les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même qualité de travail les deux années.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, tous statuts hors assistants maternels et militaires.

Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

	Comités techniques 6 et 11 novembre 2008		Comités techniques 4 décembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits ^(a)	1 695 934	100,0	1 892 961	100,0
Votants	1 001 485	59,1	1 039 382	54,9
Suffrages exprimés ^(b)	949 571	94,8	988 630	95,1
dont ^(c)				
CFDT	207 949	21,9	220 777	22,3
CFTC	44 705	4,7	34 787	3,5
CGC	11 902	1,3	12 689	1,3
CGT	313 032	33,0	291 964	29,5
FA-FPT	65 016	6,8	73 858	7,5
FO	165 470	17,4	175 129	17,7
FSU	29 860	3,1	32 788	3,3
SAFPT	7 441	0,8	11 040	1,1
SUD Solidaires	27 762	2,9	35 697	3,6
UNSA	59 381	6,3	80 723	8,2
Divers	17 054	1,8	19 178	1,9

(a) En 2014, les électeurs relevant des administrations parisiennes (76 000) sont comptabilisés dans les inscrits. Ils ne le sont pas en 2008.

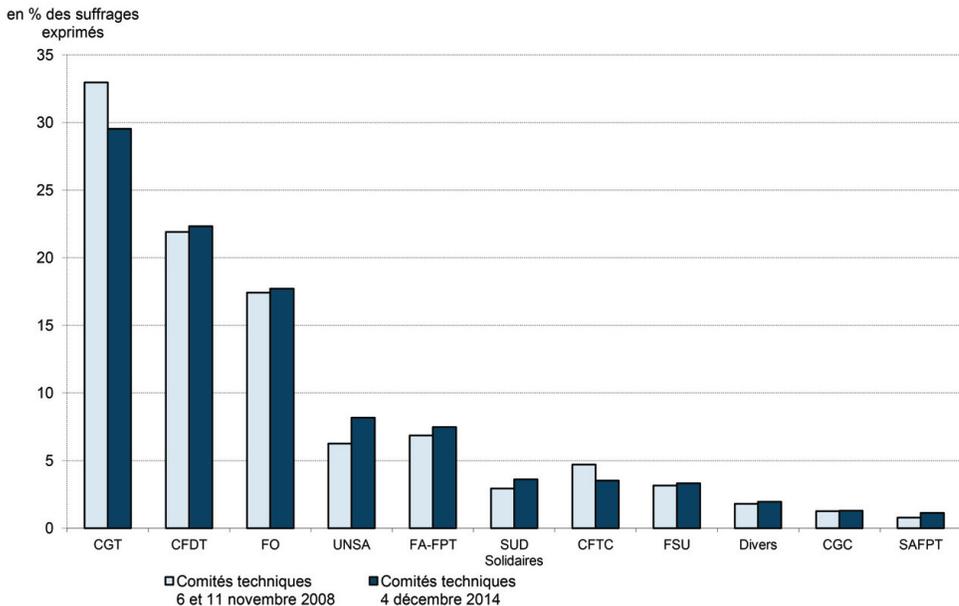
(b) En % des votants.

(c) En % des suffrages exprimés.

Source : DGCL.

Résultats aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

en % des suffrages exprimés



Source : DGCL.